RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Canton : Bavans
Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 1
Votants : 13

Convocation adressée le :
10 octobre 2024
Convocation affichée le :
10 octobre 2024

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 14 octobre 2024

Délibération n°2024-50

Certifiée exécutoire par affichage le
Et par dépôt en sous-préfecture le

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1ère adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2eme adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. ROSSEZ Alexandre, M. Julien PERINET, Mme Coralie GIRARD, M. PESSONNEAUX Claude, M. Xavier PAITRY, Mme Sylvia KATANCEVIC.

Absents excusés : Mme Christine VOLLE donne procuration à M. Yves GIROLIMETTO (2ème adjoint)

Absent non excusé : M. Christophe JACQUEY

Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE MISSIONS OPTIONNELLES PROPOSEES PAR L'ADAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention entre l'ADAT et la commune avait été signée en 2015 concernant des prestations RGPD.
L'ADAT fait évoluer son offre avec notamment de nouveaux logiciels. Cet avenant permet d'intégrer ces évolutions à la convention de base.
Le coût pour la commune reste cependant inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention proposée par l'ADAT ;

Fait à Etouvans
Le 16 octobre 2024,
Le Maire,
M. Xavier BARTOLO

MAIRIE D'ETOUVANS (DOUBS)

La secrétaire de séance
Delphine JAXEL